

Lilian Mathieu

Sociologue, CNRS

Prostitution: revenir aux sources de l'abolitionnisme

Dans *Le Système de la prostitution: une violence à l'encontre des femmes*, Malka

Marcovich n'hésite pas à traiter de « révisionnistes » et de « négationnistes » ceux qui ne partagent pas sa lecture du texte de référence de l'abolitionnisme, la Convention de l'Onu du 2 décembre 1949 pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui¹. On peut s'étonner de trouver de telles insultes dans un rapport officiel ; on peut également se demander si le dévoiement de ces invectives ne contribue pas à une banalisation des événements historiques auxquels ils sont ordinairement attachés. On peut aussi s'interroger, au-delà de leur seule volonté de disqualification, sur leur pertinence réelle : l'enjeu du débat dans lequel s'inscrit l'auteure n'a en effet pas pour objet la réécriture d'une histoire, mais l'interprétation de la Convention de 1949 ; quoi de plus banal, s'agissant d'un texte juridique, sujet comme tous les textes de cet ordre à une multiplicité d'interprétations en fonction d'usages différenciés ? Il y a enfin quelque ironie à remarquer que le rapport de M. Marcovich pourrait tomber sous les mêmes reproches en ce qu'il témoigne d'une connaissance partielle, si ce n'est tronquée, de l'histoire de l'abolitionnisme dont l'auteure se réclame.

Le problème de la prostitution, revenu sous les feux de l'actualité sous l'effet de la loi Sarkozy et qui a vu s'affronter tenants de son « abolition » et partisans de sa reconnaissance comme « métier »², n'est guère éclairé par des écrits de ce type. On peut même penser que c'est, en partie, du fait de la faiblesse de la réflexion de ses principales interprètes intellectuelles que le courant abolitionniste s'est trouvé affaibli lorsqu'il lui a fallu exprimer son opposition à la répression prônée par le ministre de l'Intérieur, au point de voir son soutien rejeté par les prostituées elles-mêmes. Il apparaît dès lors nécessaire de rappeler les origines du mouvement abolitionniste, non dans un objectif de célébration, mais parce que cet exercice peut être salutaire pour une intelligibilité des enjeux actuels du débat sur la prostitution, et permettra peut-être à l'abolitionnisme contemporain de retrouver un peu de la clairovoyance politique qu'il détenait à ses débuts.

Le mouvement abolitionniste est né en Angleterre à la fin des années 1860 au sein de la petite bourgeoisie protestante anglaise ; sa principale leader fut Josephine Butler, femme de pasteur dont l'esprit peut être considéré, pour l'époque, comme progressiste et féministe³. Est dès à présent à noter que ce premier abolitionnisme ne visait pas tant l'abolition de la prostitution elle-même que celle de sa réglementation. Le mouvement est en effet né de l'opposition à la réglementation de la prostitution adoptée par le gouvernement anglais à partir de 1864. Inspirés de la réglementation française, les *Contagious Disease Acts* prévoyaient que toutes les prostituées devaient désormais se faire enregistrer sur des registres officiels et se soumettre à des examens gynécologiques ; celles atteintes de maladies vénériennes se voyaient interdire la poursuite de leur activité.

L'instauration des *CD Acts* a eu un effet immédiat sur la prostitution. Celle-ci, courante dans une Angleterre en pleine industrialisation, était exercée de manière intermittente et informelle par de jeunes ouvrières à qui elle permettait de survivre pendant les périodes de chômage. Pratique relevant de la licence sexuelle alors accordée aux jeunes femmes des classes populaires et sur laquelle leur entourage, partageant la même expérience de fluctuation de revenus, était disposé à fermer les yeux, la prostitution est devenue avec la réglementation une activité au statut officiel, puisque inscrit dans des registres policiers. Ce qui était une pratique informelle et temporaire est ainsi devenu une activité officielle et stigmatisante, ce qui a contribué à isoler les prostituées de leur milieu social d'origine et à les enfermer dans un statut infamant d'où il leur est devenu de plus en plus difficile de s'échapper. Durablement étiquetées comme telles, les prostituées ont vu leurs opportunités de quitter le trottoir se restreindre ; en témoigne significativement l'allongement de la durée de prostitution relevé par J. Walkowitz après la mise en œuvre des *CD Acts*⁴.

Les abolitionnistes ont dénoncé le réglementarisme à la fois comme une imposture dénuée d'efficacité sur le plan sanitaire, une atteinte à la liberté et à la dignité des prostituées par l'arbitraire policier (les contrôles sanitaires étaient réalisés dans des conditions de brutalité qui en faisaient de véritables viols) et un encouragement à l'immoralité et au libertinage masculins. Pour eux, la prostitution n'était en rien un « mal nécessaire » ou un dérivatif indispensable aux pulsions sexuelles masculines, mais une pratique immorale contre laquelle abstinence et fidélité conjugale constituaient les meilleures armes. D'abord accueillie avec ironie, cette argumentation s'est avérée payante puisque les *CD Acts* ont été suspendus en 1883.

Les années suivantes ont vu l'abolitionnisme connaître une évolution conflictuelle. Féministes et progressistes n'ont en effet pas été les seuls à s'engager

dans la défense des prostituées maltraitées par la police : un courant puritain s'est joint à la cause en dénonçant dans la réglementation une caution du vice par l'État. Ce second courant, pour qui les prostituées ne sont pas tant les victimes de mauvaises conditions socio-économiques que des pécheresses à qui il faut imposer un relèvement aux allures de pénitence, a fini par prendre le contrôle de l'abolitionnisme, et a contribué en 1885 à l'édiction de lois sur la « pureté publique » qui, par une cruelle ironie, ont accordé des pouvoirs accrus à la police et se sont révélées encore plus répressives à l'égard des prostituées que les *CD Acts*. Cette marginalité et cette répression accrues ont contribué, en imposant aux prostituées de recourir à des « protecteurs », à faire passer la prostitution, auparavant activité contrôlée uniquement par des femmes, sous contrôle masculin.

L'abolitionnisme s'est également développé au niveau international, principalement à l'occasion de la lutte contre la « traite des blanches » qui, au tournant des XIX^e et XX^e siècles, a suscité un émoi public considérable et, selon les historiens, largement fantasmatique⁵. Une série de conventions a ainsi été adoptée dans la première moitié du XX^e siècle afin d'organiser la collaboration des États dans la lutte contre la traite ; la dernière en date est la Convention de l'Onu de 1949, ratifiée par la France en 1960. Ses principes fondamentaux sont l'abolition de toute réglementation de la prostitution et de tout fichage des prostituées, la poursuite de quiconque organise ou tire profit de la prostitution d'autrui, la prévention de la prostitution et la rééducation des prostituées, considérées comme des victimes, qu'elles aient ou non été forcées à se prostituer. Ajoutons que si elle définit la prostitution comme « incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine » et comme « mettant en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté », la Convention la considère comme relevant du domaine privé et se refuse à l'interdire.

Que peut nous apprendre cette histoire de l'abolitionnisme ? Tout d'abord, en définissant les prostituées comme des victimes, que leur protection et leur soutien doivent être les préoccupations majeures de toutes les politiques en matière de prostitution. De ce premier principe découle le refus tant de la réglementation (qui, on l'a vu, enferme les prostituées dans un statut infamant) que de la prohibition (qui contraint à la clandestinité et à la dépendance à l'égard des souteneurs), toutes deux inéluctablement préjudiciables aux prostituées. L'abolitionnisme, en supprimant tout encadrement administratif de la sexualité vénale, en fait une activité privée, sur laquelle l'État n'a pas à intervenir ni à porter de jugement. Toutefois, les prostituées étant dans leur écrasante majorité en situation d'extrêmes vulnérabilité et précarité, les politiques abolitionnistes répriment ceux qui abuseraient de leur détresse pour en tirer profit (les proxénètes) et apportent une assistance aux personnes les plus démunies tout

en offrant les moyens de quitter cette activité à celles qui le souhaitent. C'est cet héritage, et cette éthique de la responsabilité à l'égard des prostituées, que l'abolitionnisme français actuel tend malheureusement à oublier.

Le premier signe de cette amnésie se repère précisément au glissement de signification du mot *abolitionnisme*. L'abolition que le terme visait originellement, on l'a dit, n'était pas celle de la prostitution, mais de sa réglementation. Le glissement de sens est loin d'être sans conséquence : s'il est facile de s'accorder sur une visée de disparition de la prostitution, il semble plus délicat d'envisager celle-ci sous la forme d'une abolition. Le parallèle avec l'abolition de l'esclavage laisse entendre que tout dépendrait en fin de compte d'une décision (et donc d'une volonté) politiques. Or quel acte politique plus simple et plus évident, s'agissant d'éliminer une activité considérée comme socialement nuisible et dommageable pour celles et ceux qui l'exercent, que l'interdiction ? Bien sûr, les abolitionnistes contemporains n'en appellent pas à une interdiction de la prostitution elle-même, ne serait-ce que parce que cela les ferait basculer dans la position honnie du prohibitionnisme. La sortie de cette tension, on le sait, réside dans la promotion d'une répression des clients des prostituées, fondée sur l'idée simple (ou simpliste) que la répression de la demande conduira à sa disparition et par contrecoup à celle de l'offre, privée de débouché.

L'aporie de cette théorie réside dans son oubli que la criminalisation d'un seul pôle de la relation prostitutionnelle aboutit à l'illégitimation de l'ensemble de cette relation. En d'autres termes, la répression des clients, si son objectif de leur responsabilisation est à coup sûr louable, a pour effet de rendre la situation des prostituées encore plus précaire et clandestine qu'elle ne l'est déjà. L'exemple de la Suède, où cette politique est appliquée depuis 1999, en est une parfaite illustration : l'impossibilité dans laquelle se trouvent les prostituées de rencontrer désormais leurs clients sur la voie publique⁶ a conduit à leur déplacement vers des lieux clos (hôtels, appartements, boîtes de nuit...) où elles sont – comme leurs consœurs anglaises plus d'un siècle auparavant – obligées de se placer sous la dépendance de ceux (majoritairement des hommes) qui leur fournissent, moyennant finance, les moyens matériels d'exercer leur activité⁷. On est également en droit de s'interroger sur la pertinence d'en appeler à des moyens policiers pour résoudre un problème d'ordre social. Les forces de l'ordre n'ayant jamais (*a fortiori* à l'heure actuelle) été renommées pour leur sensibilité et leur tact à l'égard des populations marginales, il paraît délicat de leur confier la conduite d'une politique visant au mieux-être des prostituées. La responsabilité de certains courants abolitionnistes dans la situation actuelle ne doit de ce point de vue pas être ignorée : en présentant la prostitution comme exigeant une solution d'ordre essentiel-

lement répressif, ils ont contribué à la réception favorable de la politique sécuritaire promue en la matière par N. Sarkozy.

Cette logique de criminalisation de la prostitution a été renforcée par une vision *essentialiste* de la prostitution, c'est-à-dire une définition, abstraite et posée *a priori*, déconnectée de sa réalité matérielle concrète⁸. Pour certaines auteures, la prostitution serait, *dans son essence-même*, c'est-à-dire sans égard pour ses conditions concrètes d'exercice, une violence à l'encontre des femmes. Le sociologue Howard Becker a de longue date signalé l'inanité intellectuelle de cette posture : « Définir quelque chose comme déviant ou comme un problème social rend la démonstration empirique superflue et nous protège du risque de découvrir que nos préconceptions sont inexactes (...). Quand nous introduisons nos jugements moraux dans des définitions pour les mettre à l'abri des vérifications empiriques, nous commettons cette forme d'erreur que j'appelle le sentimentalisme »⁹. Que l'on nous comprenne bien : l'enjeu ici n'est en aucun cas de nier que la prostitution est un univers violent, fait de brutalités, d'oppressions et d'humiliations quotidiennes, ni que les prostituées sont soumises à des formes multiples de domination et de violence affectant leur dignité, leur santé et leur simple capacité de survie¹⁰, mais il est d'identifier cette violence et ses multiples sources et logiques pour mieux pouvoir agir contre elles. C'est précisément ce que ne peut permettre de faire une définition abstraite et *a priori*, qui ne peut que déboucher sur l'invocation incantatoire d'une abolition dont les conditions comme les enjeux restent en fait indéfinis¹¹. Poser par exemple, comme le fait M.-V. Louis, une équivalence des termes de prostitution et de « système proxénète »¹² est tout à fait révélateur des méconnaissances et erreurs qu'entraîne une telle posture. Une étude même rapide de la réalité du monde de la prostitution enseigne que toutes les prostituées ne sont pas « nécessairement » soumises à un souteneur et que, même si une contrainte est toujours à leur origine de leur entrée sur le trottoir, nombre d'entre elles exercent leur activité de manière autonome¹³.

Un des effets, politiquement des plus gênants, de cette vision essentialiste est de nier aux prostituées toute capacité d'action et de prise de parole, et de les escamoter en tant que groupe ayant potentiellement un avis à faire valoir sur les questions qui l'affectent directement. Pour le dire brutalement, l'argument de nombre d'abolitionnistes peut être ainsi résumé : « les prostituées étant par essence inaptes à identifier et défendre leurs intérêts, nous sommes seuls habilités à parler en leurs lieux et places ». Plusieurs arguments sont mobilisés pour légitimer cette éviction des prostituées du débat public sur la prostitution : soit, parce que *nécessairement* dépendantes de proxénètes (voir *supra*), elles ne pourraient que se faire le relais des intérêts de ces derniers ; soit parce que la prostitution étant le symptôme d'une pathologie mentale

(généralement imputée au traumatisme d'un viol subi dans la petite enfance)¹⁴, elles seraient inaptes à l'élaboration d'un discours cohérent.

Si elle n'est pas exempte de considérations tactiques dans un contexte de concurrence entre organisations prétendant au monopole de la représentation des intérêts des prostituées, cette vision disqualifiante et pathologisante peut également tenir à un autre facteur. On peut se demander si, au sein d'un univers militant qui recrute pour l'essentiel dans des classes moyennes cultivées, ce n'est pas un certain ethnocentrisme de classe, très largement inconscient, qui conduit à considérer comme aberrants, au-delà même de la seule prostitution, les comportements sexuels (notamment en ce qu'ils seraient dépourvus d'affectivité) et économiques des jeunes des classes populaires. Car, et c'est là un point sur lequel il convient d'insister, le discours abolitionniste contemporain semble incapable d'intégrer la dimension économique et sociale de la prostitution. Il est à ce titre totalement faux d'affirmer que « les prostituées appartiennent à toutes les couches sociales »¹⁵ : dans leur écrasante majorité, celles-ci sont issues des classes populaires ou sous-prolétaires¹⁶. En occultant cette dimension pourtant centrale au profit d'une interprétation psychologique (et culpabilisante, puisque la prostituée ne doit au final son malheur qu'à ses propres carences), en refusant d'intégrer la prostitution dans la problématique plus large de l'extrême précarité générée par l'économie néolibérale (en France et dans les pays d'où viennent les prostituées étrangères), c'est un refus d'agir sur la condition des prostituées et de favoriser leur sortie du trottoir au moyen d'une véritable politique sociale qui est entériné¹⁷.

Ce refus de lire la prostitution sous l'angle des rapports de classes amène à pointer un dernier écueil qui guette, à l'heure actuelle, la composante féministe de l'abolitionnisme, et qui n'est pas sans parenté avec le sort malheureux qu'a connu son ancêtre anglais dans les années 1880. La volonté de constituer un front large d'opposition à la prostitution présente sans doute un intérêt tactique, mais l'alliance avec des mouvances religieuses ou réactionnaires peut s'avérer périlleuse. Il est à ce titre pour le moins gênant de voir une féministe partager une tribune avec des personnalités d'extrême droite, comme ce fut le cas lors du colloque « Prostitution, peuple de l'abîme » organisé en 2000 par la droite fondation Scelles¹⁸.

L'adoption d'une posture d'intransigeance morale dissimule en fait la faiblesse d'analyse du mouvement abolitionniste français actuel. Merleau-Ponty avait pourtant signalé les dangers de cette attitude : « il faut avoir des valeurs, mais cela ne suffit pas, et il est même dangereux de s'en tenir là »¹⁹. Lutter pour une disparition de la prostitution, en d'autres termes, ne peut se limiter ni à des invocations déconnectées du réel (et de son extrême complexité, s'agissant d'un univers aussi hétérogène que celui de la prostitution), ni à un

appel univoque à la répression, sans courir le risque d'aboutir à un résultat inverse de celui initialement visé (comme c'est actuellement le cas avec la loi Sarkozy). Davantage pragmatique que dogmatique, l'abolitionnisme des origines avait su, en grande partie, éviter ces écueils pour définir une politique – celle préconisée par la Convention de 1949 – avant tout soucieuse de ne pas aggraver la situation déjà précaire des prostituées en leur garantissant une autonomie qui, éventuellement, leur permettrait d'abandonner cette activité. C'est cet esprit que doit de toute urgence retrouver l'abolitionnisme s'il veut sortir des impasses et des contradictions dans lesquelles il est aujourd'hui enfermé.

- 1 Malka Marcovich, *Le Système de la prostitution : une violence à l'encontre des femmes*, Commission nationale contre les violences envers les femmes, mars 2002, p. 38. M. Marcovich est présidente du Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie.
- 2 Les limites de cette position, dont on ne traitera pas ici, ont été abordées dans Lilian Mathieu, « La prostitution, zone de vulnérabilité sociale », *Nouvelles questions féministes*, vol. 21, n° 2, 2002.
- 3 Les premières années du mouvement sont retracées dans Judith Walkowitz, *Prostitution and Victorian Society*, Cambridge University Press, 1980 ; sur le volet français du mouvement, voir Alain Corbin, *Les Filles de noce*, Aubier, 1978.
- 4 *Op. cit.*, p. 209.
- 5 Cf. A. Corbin, *op. cit.*, p. 412 et suiv.
- 6 On ne soulignera jamais assez l'hypocrisie de ceux qui, à la mairie de Paris notamment, se sont faits les partisans de la répression des clients : sous couvert de préoccupation féministe ou humanitaire, il ne s'agit que de chasser la prostitution des lieux publics où elle constitue un désagrément pour les riverains — des riverains qui, eux, votent, à la différence des prostituées.
- 7 Cf. Gunilla S. Ekberg, « Le cas de la Suède », www.aqoci.qc.ca/cqfd/trafic.html qui signale que les rapports entre prostituées et proxénètes sont devenus

plus violents depuis l'instauration de la loi. Ajoutons que cette politique réduit la capacité des travailleurs sociaux à joindre et à aider les prostituées.

- 8 On notera que si la principale porte-parole de l'abolitionnisme français, Marie-Victoire Louis, invoque son statut de sociologue à l'appui de ses prises de position, elle n'a en revanche jamais conduit de recherche empirique sur cette question, et refuse même « par principe » tout dialogue avec des prostituées. On remarquera également que les travaux les plus pertinents sur la prostitution (ceux de Stéphanie Pryn, Isabelle de Vincenzi et Anne Serre, principalement) ne figurent jamais dans les bibliographies abolitionnistes.
- 9 Howard Becker, *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985 [1963], p. 227.
- 10 Lilian Mathieu, « "Quand la peur devient une existence" : sur la place de la violence dans le monde de la prostitution », *L'Homme et la société*, n° 143-144, 2002.
- 11 La faiblesse et la généralité des propositions énoncées par M. Marcovich à la fin de son rapport sont à cet égard significatives.
- 12 M.-V. Louis, « Pour une critique de la politique pro-prostitution de Cabiria », sur www.penelopes.org.
- 13 La thématique, largement médiatisée et amplifiée, des « prostituées de l'Est » contraintes par des proxénètes mafieux a été mobilisée par les abolitionnistes

pour assimiler toutes les prostituées à des victimes de souteneurs, ce qui a là encore contribué à légitimer une approche exclusivement répressive du phénomène prostitutionnel.

- 14 La récurrence de cet argument n'a d'égal que son inconsistance : M. Marcovich avance (*op. cit.*, p. 29) que « certaines études vont jusqu'à établir que 95 % des femmes en situation de prostitution ont vécu des violences sexuelles »... mais est incapable d'en citer une seule ! Sur la pathologisation de la prostitution par l'argument du traumatisme infantile et ses apories intellectuelles, cf. Liliane Kandel, « Une nouvelle maladie mentale en France : la prostitution ? », *Prochoix*, n° 23, 2002.
- 15 Claudine Legardinier, *La Prostitution*, Milan, p. 16.
- 16 L. Mathieu, « La prostitution, zone... », art. cit.

- 17 Des pistes pour une telle politique sociale ont été esquissées dans L. Mathieu, *ibid.*
- 18 M.-V. Louis prit au cours de ce colloque la parole après Pierre Chaunu, historien proche du FN et opposant de longue date à l'avortement. On peut lire les propos homophobes et sexistes tenus en cette occasion par P. Chaunu, suivis de l'intervention de M.-V. Louis, sur www.fondationscelles.org. Il est également étonnant de retrouver sous la plume de cette auteure des affirmations en matière de lutte contre le sida que ne renierait pas une Christine Boutin, telle celle, absurde, selon laquelle la distribution de préservatifs serait inefficace pour lutter contre l'épidémie (« Pour une critique... », art. cit.).
- 19 « Note sur Machiavel », in *Éloge de la philosophie*, Gallimard, 1960, p. 370.